YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 2-5-2000 et de la publication le 28-4-2000
Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2000

DELIBERATION N° 2000/04/721

OBJET : CREATION D'UNE SALLE DE SPORTS DANS LE GROUPE SCOLAIRE PIERRE BROSSOLETTE :
. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France
. Convention d'utilisation par les élèves du L.P. Louis Armand

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France du 30 juin 1987, complétée par les délibérations en date des 9 juillet 1991, 19 décembre 1992 et 21 janvier 1994, décidant de subventionner la création, l'extension et la rénovation des installations sportives (couvertes ou de plein air) liées aux lycées neufs ou réhabilités,

CONSIDERANT le projet de la ville d'Yerres de réaliser une salle sportive polyvalente au sein du groupe scolaire Pierre Brossolette,

VU l'avis de la Commission des Finances,

APRES en avoir délibéré,

REÇU LE - 2 MAI 2000 SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

A la majorité des voix (3 abstentions : Mme MERY + pouvoir, M. GAUTHIER),

SOLLICITE de la part du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention au taux maximum pour la construction et l'aménagement d'une salle sportive polyvalente au sein du groupe scolaire Pierre Brossolette,

S'ENGAGE à signer la convention tripartite avec le Lycée Professionnel Louis Armand et la Région d'Ile-de-France pour, d'une part prendre en charge les frais de fonctionnement et d'entretien de l'équipement subventionné par la Région, et d'autre part mettre cet équipement à disposition gratuite des établissements scolaires de compétence régionale et notamment du Lycée Professionnel Louis Armand,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent à l'attribution de cette subvention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CEDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE